

ASSEMBLÉE NATIONALE
1er août 2019

ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 2135)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CD254

présenté par
M. Jean-Pierre Vigier et Mme Louwagie

ARTICLE 1ER A

RAPPORT ANNEXÉ

Compléter l'alinéa 51 par les mots :

« et de montagne ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rappeler que les travaux d'entretien, de sécurisation et de modernisation du réseau routier national comportent également d'importants ouvrages de prévention des risques naturels, particulièrement nécessaires en montagne.